

AJOURNEMENTS—*Suite.*RAPPORT DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL (1)—*Suite.*

M. E. M. Macdonald—*Suite.*

leurs accusations en Chambre—6163; la décadence conservatrice—6164; les conservateurs écumaient toutes les soumissions sous régime tory—6164; proposition absurde de commission plénipotentiaire—6165; la déconvenue de M. Boyce dans l'affaire Wallberg—6165; l'hon. Foster au comité des comptes publics—6165; mauvaise humeur conservatrice inexplicable—6166.

M. A. Lavergne—Discussion prématurée—6166; rapport met en cause ministre de la Marine—6166; croit que le ministre de la Marine n'a pas reçu de pot de vin directement—6167; cependant dans question scolaire a foulé aux pieds principes pour garder portefeuille—6167; ce qui arrive est une expiation—6167.

M. T. S. Sproule—Discours étrange de M. Macdonald—6168; un député peut accuser un ministre sans mettre son siège en jeu—6168; Gouvernement devrait avoir déjà pris décision au sujet du rapport—6168; bruits de conciliabules—6169; rapport communiqué à M. Sifton—6169.

Sir W. Laurier—Faux—6169.

M. Sproule—Ministre responsable de ce qui s'est passé dans son département—6170; le rapport est la mise en accusation du ministre de la Marine—6170; devrait démissionner—6170; le public a les yeux sur le Parlement—6170; premier ministre trop léger dans la balance—6170; demande comité parlementaire ou commission indépendante—6171.

M. L. A. Rivet—Indignation grotesque de M. Sproule—6171; impatience conservatrice—6171; la commission a critiqué l'administration de la Marine même sous les conservateurs—6171; cependant ceux-ci n'ont jamais songé à instituer une enquête—6171; maintenant, à deux jours d'avis, il faudrait se rendre à leurs désirs—6171; M. Sproule peut faire son deuil du verdict du pays sur lequel il compte—6171; démonstrations à Montréal en faveur de M. Brodeur—6172.

M. Boyce—Premier ministre ne se rend pas compte exact de sa responsabilité—6173; intérim de l'hon. Templeman—6173; mesures immédiates nécessaires—6173; l'affaire Wagner—6174; affaire Dobbie—6174; l'instinct infallible du premier ministre—6174.

M. G. Taylor—L'affaire de l'*Arctic*, le pemman Van Bever—6176; l'opposition privera d'argent le Gouvernement pour empêcher dépenses de cette nature—6177.

M. Pardee—L'opposition n'a jamais eu grand succès avec prétendu scandale de l'*Arctic*—6177; pas de temps perdu pour s'occuper rapport commission service civil—6177; ce n'est pas en tenant les ministres sur pied pour leur ressasser de vieilles histoires qu'on leur donnera le temps d'étudier le rapport—6177; responsabilité du ministre dans affaire Merwin—6178.

Ajournement—6178.

AJOURNEMENTS—*Suite.*

RAPPORT DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL (II).

Sir W. Laurier—Annonce que juge Cassels n'acceptera commission d'enquête du service de la Marine que s'il n'y est pas attaché de rémunération supplémentaire—6423; si l'exécution de cette tâche n'intervient pas dans ses fonctions de juge de la cour d'échiquier—6423.

M. R. L. Borden—Demande ajournement de la Chambre—6423; expose question à discuter—6423; retard impression du rapport—6424; Gouvernement pourrait facilement accélérer impression—6424; s'étonne que l'on paraisse s'imaginer que ce rapport n'atteint que les fonctionnaires et pas les ministres—6424; Todd et le gouvernement parlementaire sur responsabilité ministérielle—6424; Morley et Walpole, opinions sur responsabilité ministérielle—6425; M. Hearn et la responsabilité—6426; non seulement chaque ministre, respectivement, mais le Gouvernement tout entier atteint—6426; texte du décret nommant juge Cassels—6426; conclusion logique: supplément d'enquête par les trois mêmes commissaires—6428; restriction de l'enquête—6428.

Sir W. Laurier—Avis de courtoisie complètement négligé par chef de l'opposition—6429; retard d'impression—6429; distinction entre Gouvernement et service administratif—6429; commission nommée pour départir responsabilités réelles—6429; Gouvernement ne peut pas être responsable de ce qui arrive en dépit de précautions prises—6430; le Gouvernement pris en bloc serait responsable si, étant informé de fautes et d'irrégularités, il négligeait de prendre mesures pour y porter remède—6430; le cas de sir Hector Langevin en 1891—6430; le maintien du ministre coupable aurait certainement entraîné la responsabilité totale du ministère—6430; opinion sir Chs Wood 1861—6431; les fonctionnaires ne peuvent pas être tenus responsables devant la Chambre—6431; les ministres sont responsables, mais ils ont fait leur devoir et dérogé leur responsabilité quand ils ont trouvé un remède au mal—6431; obligations qu'imposait le rapport—6431; paroles Foster—6431; commissaires se plaignent de deux choses: incompétence et malhonnêteté de certains fonctionnaires—6431; incompétence, matière à juger par ministre—6432; malhonnêteté nécessite nouvelle enquête—6432; pouvoirs première commission éteints—6432; ne voulaient manifestement pas aller plus loin qu'ils ont été—6432; constate avec plaisir approbation qu'a reçue le nom du juge Cassels—6433; Gouvernement veut la vérité, toute la vérité, rien que la vérité—6433.

Hon. M. Haggart—Rapport est déposé pour être discuté—6433; pas de manque de courtoisie—6433; les libéraux et les commissions royales—6434; un député ne met pas son siège en jeu en portant des accusations—6434; rapport de la commission doit être adopté ou rejeté en entier—6434; on ne peut pas en prendre une par-